

HORAIRES DES COURS

SAISON- 2023/2024



LINE DANCE (dances en lignes)

(Salle des fêtes/ Lily)

Mardi 18 h 30 à 19 h 30

DANSES DE SALON

(Petite salle BORIS VIAN / M-Laure)

Niveau 1 Mardi 18 h 30 à 19 h 30

(Salle des fêtes / M-Laure)

Niveau 2 Mardi 19 h 45 à 20 h 45

Niveau 3 Mardi 21 h à 22 h

COUNTRY

(Salle des fêtes / Lily)

Niveau 1 Jeudi 18 h 30 à 19 h 30

Niveau 2 Jeudi 19 h 45 à 20 h 45

Niveau 3 Jeudi 21 h 00 à 22 h 00

ATTENTION :

- Ces horaires sont provisoires, ils ne seront définitifs qu'après la reprise complète des cours ;

- Seuls les cours comprenant un minimum de **15 adhérents** seront maintenus

Pour tous renseignements Tel. : 06-71-59-09-28 / 06-33-97-21-91

Association Loi 1901

Siège social : 28, boulevard Frédéric et Irène Joliot Curie - 87350 PANAZOL

E-mail : panazoldanse@outlook.fr

Internet : www.panazol-danse.fr

REGLEMENT INTERIEUR

MODALITES D'INSCRIPTION

SAISON 2023/2024

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023/2024

Pour ceux qui ne l'ont pas donnée l'an dernier, merci de joindre une photo d'identité

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Adresse mail :@.....

N° de tél : 05 55 Ou : 06

Banque :

N° des chèques :

Assurance individuelle facultative : oui – non (**rayez la mention inutile**)

Je soussigné(e) désire m'inscrire aux cours de

(Rayer les cours non retenus)

Line Dance: Salle des fêtes : mardi 18 h 30 à 19 h 30

Danses de salon : Salle Boris Vian : Débutant : mardi de 18 h 30 à 19 h 30
Salle des fêtes : Intermédiaire : mardi de 19 h 45 à 20 h 45
Confirmer : mardi de 21 h à 22 h
(Inscription en duo obligatoire)

Danse country : Salle des fêtes : Débutant : jeudi 18 h 30 à 19 h 30
Intermédiaire : jeudi 19 h 45 à 20 h 45
Confirmer : jeudi 21 h à 22 h

Non danseur : Adhésion simple ouvrant accès aux activités
(NB : seuls les élèves de nos cours sont considérés comme danseurs)

ENGAGEMENT A L'ADHESION

Je m'engage à respecter le règlement intérieur ci-contre dans l'intégralité de ses sept articles.
J'atteste sur l'honneur n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.

Porter mention manuscrite « **Lu et approuvé** »
Fait à PANAZOL, le :

Pour l'Association,
Le Président,

L'adhérent,

REGLEMENT INTERIEUR

Modalités d'inscription pour la SAISON 2022/2023

ARTICLE 1. - Adhésion

L'adhésion annuelle à PANAZOL DANSE est obligatoire pour tous. Son montant est fixé, pour la saison 2022/2023, à **20 euros**. Elle ouvre droit à toutes les activités et animations pratiquées au sein de l'association en s'acquittant des cotisations ou participations exigées.

ARTICLE 2. - Cotisation danseur

Le forfait trimestriel est fixé à **32 €, soit 96 € par saison**. Il donne droit à un cours par semaine.

Pour une inscription en couple (même adresse fiscale), une réduction de **20 euros** sera appliquée sur l'ensemble des 2 adhésions.

Sous réserve de places disponibles : il sera possible d'assister à un ou plusieurs cours supplémentaire(s) payé(s) et déterminé(s) à l'inscription, en s'acquittant d'une majoration forfaitaire de **43 euros** par cours pour les 2^{ème} et 3^{ème} heures de cours hebdomadaire pour la saison, ceci pour toutes les catégories d'adhérents. **Tous les cours ajoutés en plus de la 3^{ème} heure sont gratuits, le coût maximal d'une saison individuelle se limitant ainsi à 202 € ; cotisation ouvrant accès à tous les cours proposés par PANAZOL DANSE.**

Le montant de l'adhésion et des cotisations est révisable chaque année. **Il est exigible dès octobre de l'année en cours**, et non remboursable (*sauf cas exceptionnel – voir article 6*)

Les 2 premiers cours sont gratuits pour tous, et sans engagement.

ARTICLE 3. - Paiement – Il s'effectue **pour l'année au début de la saison**, de septembre à début octobre, à raison **d'un chèque pour l'adhésion (20€)** et **d'un chèque par trimestre** ou **d'un chèque unique global pour les 3 trimestres**. Les chèques seront libellés à l'ordre de PANAZOL DANSE, et remis au trésorier au moment de l'inscription. Ils seront ensuite mis à l'encaissement au début de chaque trimestre ou à partir d'octobre pour les cotisations globales.

ARTICLE 4. - Assurance – Les adhérents à PANAZOL DANSE sont couverts par l'assurance souscrite par l'Association, pour la danse et les manifestations qu'elle organise. Une garantie individuelle optionnelle est proposée (I.A. Sport +) afin de bénéficier d'une protection encore plus élevée.

ARTICLE 5. - Sorties – L'inscription définitive aux manifestations payantes organisées par l'Association ne sera effective qu'après paiement de celles-ci. En cas de désistement au moins trois jours avant la date prévue de la manifestation ou de l'activité, cette somme sera intégralement remboursée. Dans le cas contraire, elle restera à l'Association. Lorsque le nombre de places est limité, seules seront prises en compte les premières inscriptions, et priorité sera donnée aux adhérents.

ARTICLE 6. - Clauses exceptionnelles – Tout trimestre commencé est dû en entier. L'adhésion est non remboursable. Le paiement peut prendre fin exceptionnellement au terme d'un trimestre, sur demande écrite (*avant le début de ou des trimestres concernés*), **uniquement en cas de force majeure dûment justifié et après acceptation du conseil d'administration.**

ARTICLE 7. - Litiges - Tout litige sera traité par le conseil d'administration, seul habilité dans ce domaine.

Récapitulatif du tarif annuel (Adhésion par chèque séparé)

	Adhésion (chèque séparé)	1 ^{er} Trimestre Cours	2 ^{ème} Trimestre Cours	3 ^{ème} Trimestre Cours	TOTAL
1 adhérent (e)	20 €	32 €	32 €	32 €	20 + 96 €
1 couple	40 €	44 €	64 €	64 €	40 + 172 €
Etudiant – 25 ans	20 €	16 €	16 €	16 €	20 + 48 €

POUR 2 COURS : 20 € D'ADHESION + 139 € = 159 €

POUR 3 COURS ET PLUS : 20 € D'ADHESION + 182 € = 202 €